



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 12 Octobre 2017

Question n°6

Création d'un poste d'adjoint technique

L'an deux mille dix-sept, le **12 Octobre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 3 Octobre 2017.

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 1 avait donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Thierry STEINBAUER, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Alphonse M'BOUKOU, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Jean PAOLI.

Était représenté : Laurent LACREUSE pour Michel JACOBBERGER.

Avait donné procuration : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER.

Étaient Excusés :

Étaient Absents : Eliane FARNY, Didier SANSIG, Christophe GEORGES, Hervé GUIOT, Jean-Claude MILLE, Luc SENGLER, Pascal PETITJEAN.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 3 Octobre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la nécessité de pérenniser le poste d'agent en charge de la maintenance et de la distribution des bacs à Ordures Ménagères, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique, à compter du 1^{er} janvier 2018 à temps complet.

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au BP 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2018 à temps complet
- de valider la modification du tableau des emplois permanents de la façon suivante :

GRADE(S) ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien Effectif	Nouvel Effectif
Adjoint Administratif	C	1	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3
Adjoint technique	C	0	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
Attaché	A	1	1

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,


Le Président
Patrick MIESCH

